

# Communiqué de presse

19 décembre 2017

## Le député Didier Le Gac interroge le Ministre Hulot sur l'avenir des énergies marines renouvelables : « *Les entreprises sont prêtes mais les délais sont trop longs* »

A l'occasion de la séance des Questions au Gouvernement ce mardi 19 décembre 2017, le député Didier Le Gac a interrogé Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, sur le **besoin de redynamiser à court terme et de manière urgente le secteur des Energies Marines Renouvelables (EMR)**.

Il a profité de cette intervention en séance pour saluer le **formidable exploit de François Gabart** qui vient d'accomplir le Tour du Monde en solitaire, sans escale en 42 jours, 16 heures et 40 minutes. Cette victoire - celle d'un homme, d'une technologie et d'une filière navale d'exception – remplit la France de fierté.

Le Gouvernement a déjà manifesté son attachement à la mer et aux questions maritimes, à Brest, lors du 1<sup>er</sup> Conseil Interministériel de la Mer le 17/11/17, puis au Havre, lors des Assises de la Mer le 21/11/17.

Dans sa question au Ministre, le député Didier Le Gac a rappelé la **situation paradoxale de Naval Energies et OpenHydro** (filiales de Naval Group dans le secteur des EMR) qui a récemment décidé de supprimer 100 postes sur 260. En cause : un développement trop lent du marché des EMR, notamment dans le domaine de l'hydrolien. Les autres technologies (éolien posé, flottant, houlomoteur) sont également concernées par **les délais d'appels d'offre et la complexité des procédures**. Alors que le Premier Ministre avait pu récemment relever que le retard de la France dans le domaine de l'exploitation des énergies marines renouvelables **faisait « un peu désordre »**, **le député Le Gac a souhaité rappeler que les entreprises sont prêtes mais les délais trop longs**.

Ci-dessous, les éléments de réponse apportés par le Ministre Hulot sur le plan d'action du Gouvernement :

- Simplification des procédures en matière d'instruction des dossiers pour les sites de productions d'EMR,
- Création d'un « permis-enveloppe » et d'un appel d'offres annuel de grande taille,
- Volonté de raccourcir les délais d'autorisations,
- Planification du processus de raccordement.

Le Ministre a rappelé le besoin d'une réalisation concrète à très court terme, pour initier l'effet d'entraînement nécessaire.

Vidéo de l'intervention en séance publique : <https://twitter.com/didierlegac?lang=fr>

### **Contacts :**

Didier Le Gac – député : **06.73.39.59.17** – [didier.legac@clb-an.fr](mailto:didier.legac@clb-an.fr)

Yann Rabuteau – collaborateur parlementaire : **06.75.18.40.08** – [yann.rabuteau@clb-an.fr](mailto:yann.rabuteau@clb-an.fr)